

## Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

**Lundi 9 octobre 2012 à 18 h 00 – Salle des Actes**

**Présents** : Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND - Mme D'INTRONE - M. GARNIER - M. LE POMMELEC - Mme MARLIAC

**Présents à titre de membres invités** : M. ARSAC - Mme CHANTILLON - M. GERARD - Mme LACROIX - M. LEDUC - Mme ROCHE -

**Excusés** : Mme BERNARD - M. CHARILLON - M. DUBREUIL - M. MORAND

**Présidence de la séance** : M. le Doyen Florent GARNIER

La séance est ouverte à 18 h 00, Salle des Actes.

1 - Approbation du procès-verbal du 1<sup>ER</sup> Octobre 2012

**Approbation à l'unanimité**

2 - Désignation du Président du Comité d'Orientation Stratégique

Monsieur le Doyen rappelle que les statuts de l'École ont prévu, à l'appui du Conseil de Gestion, un Comité d'Orientation Stratégique (C.O.S.) pour discuter des questions nécessitant un regard extérieur.

Ce C.O.S. est composé de 20 membres maximum selon le règlement intérieur de l'École de droit. Il est composé du Doyen, du Directeur de la Recherche, du Directeur des Études, des Directeurs-adjoints ainsi qu'au moins 7 personnalités extérieures. Le nombre de personnalités extérieures doit être supérieur à celui des autres membres du C.O.S.

Le C.O.S. est par ailleurs présidé par une personnalité extérieure proposée par le Doyen après avis du Conseil de Gestion.

À cet effet, M. le Doyen propose M. le Bâtonnier Henri ARSAC, Avocat au Barreau de Clermont-Ferrand. Il a obtenu un DEA Propriété industrielle littéraire et artistique à l'Université Paris II Panthéon-Assas, spécialisation en droit social et en droit de la propriété intellectuelle. Il est chargé d'enseignement à la faculté de Droit de Clermont-Ferrand depuis 1985.

### ***Proposition approuvée à l'unanimité***

En accord avec le nouveau Président du C.O.S. le Doyen fera parvenir un courrier à des personnalités extérieures pour leur proposer de participer à ce comité.

### **3 - Désignation des 4 personnalités extérieures au Conseil de Gestion de l'École de Droit**

Le Doyen rappelle que, selon les statuts de l'École de droit, le Conseil de Gestion comprend 20 membres :

- ⇒ 4 représentants du Collège A
- ⇒ 4 représentants du Collège B
- ⇒ 2 représentants du personnel IATOS
- ⇒ 6 représentants du Collège des usagers
- ⇒ 4 personnalités extérieures : une liste est proposée par le Doyen et votée par le Conseil de Gestion. Les personnalités extérieures peuvent être des membres des professions juridiques et judiciaires, des représentants des collectivités territoriales, des acteurs du monde économique et social ou de tout autre organisme ou institution local, régional, national ou international de nature publique ou privée.

Les représentants du Collège A et B et les représentants des personnels IATOS ont été élus en mai.

Le Conseil de Gestion doit voter la liste des personnalités extérieures. Pour cela, M. le Doyen propose les personnes suivantes :

- ⇒ M. le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme ou son représentant
- ⇒ L'un des deux chefs de cour de la Cour d'appel de Riom ou son représentant
- ⇒ M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats ou son représentant
- ⇒ M. le Directeur du service juridique de Michelin ou son représentant

### ***Approbation à l'unanimité***

Une élection aura lieu prochainement pour élire les représentants des étudiants. Le Conseil de Gestion sera complet une fois que les usagers auront été élus.

M. le Doyen suggère qu'un calendrier des Conseils soit établi.

#### 4 - Questions diverses

M. Le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs faisant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe). Il propose le vote à l'assemblée pour sa validation.

La commission étudiant les dossiers se réunira le 17 octobre 2012.

**Avis favorable pour chacun d'eux  
Approbation à l'unanimité**

Nathalie Chantillon présente la nouvelle organisation du C2i niveau 1 et du C2i niveau 2 spécialité « Métiers du Droit » mise en place à la rentrée 2012 en application de la circulaire n°2011-0012 du 9 juin 2011. Elle propose l'ouverture de ces certifications à la formation permanente et à la formation continue pour l'année 2012-2013, ainsi qu'une grille tarifaire (cf. annexe) en adéquation avec les nouveaux référentiels de compétences issus de ladite circulaire.

**Approbation à l'unanimité**

M. le Doyen rappelle qu'il existe un service de Stage/Formation continue dans chacune des trois Écoles. Il remercie Mme Perrine Fiol et M. Maurice Gérard pour le travail accompli depuis cette rentrée. Le recrutement d'une personne sera fait très prochainement.

Des procédures et des plannings seront mis en place pour les Masters intéressés afin d'être en position de développer l'offre de formation de l'École de droit début 2013.

Maurice Gérard précise que le service des stages est en attente des documents des services centraux relatifs à la réglementation. Pour information, les conventions de stage concernant les licences sont gérées sur le site du Pôle Tertiaire.

Monsieur le Doyen lève la séance à 19 h 00.

Clermont-Ferrand, le 25 octobre 2012

La secrétaire de séance,  
  
L. LAUROUX

Le Doyen,  
  
M. GÉRARD

